

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

*Union – Discipline – Travail*



**MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE,  
CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES**



**DIRECTION DES MARCHES PUBLICS**

*BP V 169 Abidjan - Tél : 20-21-15-19 / Site web : [www.dmp.finances.gouv.ci](http://www.dmp.finances.gouv.ci)*

*Rapport d'Activités  
de l'exercice budgétaire 2012*

**FEVRIER 2012**



## SOMMAIRE

<b>I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2012 .....</b>	<b>- 3 -</b>
<b>II- RESULTATS GLOBAUX 2012 .....</b>	<b>- 3 -</b>
2.1 - RAPPEL DES ENJEUX FINANCIERS .....	- 3 -
2.2 - PLANIFICATION DES LIGNES BUDGETAIRES.....	- 3 -
2.3 - PASSATION DES MARCHES.....	- 4 -
2.4 - APPROBATION DES MARCHES.....	- 4 -
2.5- COMMANDE DE BONS DE CARBURANT DMP.....	- 6 -
<b>III- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS .....</b>	<b>- 8 -</b>
3.1 – SOUS DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION.....	- 8 -
3.2- SOUS DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ASSISTANCE.....	- 11 -
3.3- SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ETUDES.....	- 14 -
3.4- SOUS DIRECTION DES PROCEDURES ET OPERATIONS .....	- 18 -
<b>IV- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES .....</b>	<b>- 19 -</b>
4.1- APPROBATION DES MARCHES EN REGION .....	- 19 -
4.2- ANALYSE.....	- 19 -
<b>V- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS .....</b>	<b>- 20 -</b>
5.1- BANQUE DE DONNEES DES PRIX DE REFERENCE (BDPR).....	- 20 -
5.2 – PROJET DE CATEGORISATION DES ENTREPRISES.....	- 21 -
5.3 – PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE SELON ISO 9001 : 2008 .....	- 21 -
5.4 – CONTROLE D'AUTHEENTICITE DES PIECES PRODUITES .....	- 22 -
5.5 – DILIGENCES PEMFAR – DGDI – DOSSIERS PARTICULIERS .....	- 23 -
5.6 – CONTRAT DE DESENDETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT (C2D).....	- 23 -
<b>VI – CONTRAINTES ET DIFFICULTES.....</b>	<b>- 24 -</b>
<b>VII – PERSPECTIVES.....</b>	<b>- 24 -</b>



# I - RAPPEL DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE L'ANNEE 2012

## Contexte et priorités

La gestion des marchés publics au cours de l'année 2012 est faite dans un contexte de reprise des activités économiques après la crise post électorale de décembre 2010 à avril 2011, ainsi que dans l'optique d'exécuter de toutes les tâches liées au cinquième (5<sup>ème</sup>) déclencheur sur treize (13) pour l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Cet état de fait a eu une répercussion sur les activités de passation de marchés qui se traduit par un niveau croissant de celles-ci et la mise en place d'une organisation particulière relativement aux dossiers liés au point d'achèvement de l'initiative PPTE<sup>1</sup>.

En vue de répondre de façon appropriée aux attentes liées notamment à ce contexte, le programme d'activités 2012 de la Direction des Marchés Publics (DMP) s'articule autour des priorités ci-dessous:

- ◆ suivi des activités liées au 5<sup>ème</sup> déclencheur de l'initiative PPTE ;
- ◆ poursuite de la mise en œuvre de la réforme des marchés publics ;
- ◆ poursuite de la mise en œuvre du SIGMAP et amélioration du Système ;
- ◆ mise en œuvre de dispositifs d'appui à l'efficacité globale des marchés publics ;
- ◆ poursuite du programme de formation et de renforcement des capacités.

## II- RESULTATS GLOBAUX 2012

### 2.1 - RAPPEL DES ENJEUX FINANCIERS

L'enjeu des marchés publics dans l'exécution du budget de l'Etat est perceptible à travers le poids des dépenses publiques assujetties à la passation des marchés. Pour l'année 2012 et ce pour les budgets captés, la part du budget soumise à la passation de marché s'élève à 1 707 milliards de FCFA soit 54,0% du budget adopté qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 3160,0 milliards de FCFA contre 58,5% en 2011.

### 2.2 - PLANIFICATION DES LIGNES BUDGETAIRES

En 2012, sur 3 676 lignes soumises à la procédure de passation de marché, 2 767 lignes ont été planifiées et validées, soit 75,3% représentant respectivement, 46,4% ; 23,5% ; 27,2% et 2,9%% pour l'Administration Centrale, les Collectivités, les Etablissements Publics Nationaux et les Sociétés d'Etat.

Le tableau ci-dessous donne la répartition en nombre et en valeur des lignes à marchés.

---

<sup>1</sup> La dette s'élevait à près de 6.396 milliards FCFA. Le montant de l'annulation se chiffre à 4.090 milliards FCFA, dont 946 milliards FCFA de l'initiative de l'annulation de la dette multilatérale (IADM). Et enfin 3.100 milliards FCFA environ qui représentent la dette due aux bilatéraux du Club de Paris.



**Tableau n°1** : Nombre et valeur des lignes à marché par type de structure

Type de structure	Nombre de lignes soumises à marché	Montant total des lignes soumises à marché (FCFA)	Nombre de plannings validés	Dotation des lignes planifiées (FCFA)
ADMINISTRATION	1 386	1 125 300 648 784	1283	385 368 051 067
COLLECTIVITES	1 263	89 601 670 662	650	54 081 943 660
EPN	517	149 893 347 681	753	112 320 762 745
SODE	510	342 891 706 813	81	115 508 203 299
<b>TOTAL</b>	<b>3 676</b>	<b>1 707 687 373 940</b>	<b>2 767</b>	<b>667 278 960 771</b>

Sourbe : DMP/SIGM



par SIGMAP soit 413 357 011 426 FCFA et 0,6% proviennent des données hors SIGMAP. Il y a donc une volonté très affichée de retracer tous marchés publics dans SIGMAP afin de maîtriser toutes les données statistiques.

**Tableaux n°3** : Nombre et valeur des marchés approuvés selon la source en 2012

<b>Données SIGMAP 2012</b>			
<b>MODES</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>%</b>
Appel d'offres ouvert	1837	214 178 989 359	51,8
Appel d'offres restreint	239	37 838 677 456	9,2
<b>PROCEDURES CONCURENTIELLES</b>	<b>2076</b>	<b>252 017 666 815</b>	<b>61,0</b>
Avenants	151	7 629 274 742	1,8
Concessions	0	0	0,0
Conventions	87	30 556 356 909	7,4
Gré à gré	360	98 928 259 774	23,9
Lettre de commande valant marché	507	24 225 453 186	5,9
<b>TOTAL</b>	<b>3181</b>	<b>413 357 011 426</b>	<b>100,0</b>
<b>Données Hors SIGMAP 2012</b>			
<b>MODES</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>%</b>
Appel d'offres ouvert	14	1 005 138 760	40,4
Appel d'offres restreint	3	366 144 558	14,7
<b>PROCEDURES CONCURENTIELLES</b>	<b>17</b>	<b>1 3 71 283 318</b>	<b>55,1</b>
Avenants	0	0	0,0
Concessions	0	0	0,0
Conventions	0	0	0,0
Gré à gré	43	1 118 794 227	44,9
Lettre de commande valant marché	0	0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>2 490 077 545</b>	<b>100,0</b>

Source : DMP/SEE

▪ **Par type de marché**

L'approbation par type de marché montre que les travaux demeurent les plus importants avec 47,9% des marchés approuvés. Quant aux fournitures et prestations, elles représentent respectivement 36,3% et 15,8%. De façon générale, une hausse au niveau de l'approbation par type de marché approuvé est constatée à la fin de la gestion budgétaire 2012 par rapport à la gestion 2011 comme le montre le tableau n°4 suivant.



**Tableau n°4 : Caractéristiques des marchés approuvés par type de marchés en 2012**

Type	2011				2012			
	Nbre	%	Valeur (FCFA)	%	Nbre	%	Valeur (FCFA)	%
<b>Fournitures</b>	263	35,4	18 508 077 597	17,1	1090	33,6	126 639 949 554	30,5
<b>LCVM matériel roulant</b>	156	21,0	9 881 200 821	9,1	507	15,6	24 225 453 186	5,8
<b>Prestations</b>	128	17,3	23 689 826 290	21,9	571	17,6	65 837 575 898	15,8
<b>Travaux</b>	195	26,3	55 984 952 457	51,8	1073	33,1	199 144 110 333	47,9
<b>TOTAL</b>	<b>742</b>	<b>100</b>	<b>108 064 057 165</b>	<b>100</b>	<b>3241</b>	<b>100,0</b>	<b>415 847 088 971</b>	<b>100,0</b>

Source : DMP/SEE

Le tableau ci-dessous montre la répartition des données par type de marchés recueillies via SIGMAP, et celles collectées hors SIGMAP. Sur le montant total de l'approbation (415 847 088 971 FCFA) 99,4% proviennent des données SIGMAP soit 413 357 011 426 FCFA et 0,6% proviennent des données hors SIGMAP.

**Tableaux n°5 : Nombre et valeur des marchés approuvés selon la même source en 2012**

<b>Données SIGMAP 2012</b>			
TYPE	NOMBRE	MOTANT	%
FOURNITURES	1086	126 377 067 394	30,6
LETTRE DE COMMANDE VALANT MARCHÉ	507	24 225 453 186	5,9
<b>TOTAL FOURNITURE</b>	<b>1593</b>	<b>150 602 520 580</b>	<b>36,4</b>
PRESTATIONS	518	63 894 716 047	15,5
TRAVAUX	1070	198 859 774 799	48,1
<b>TOTAL</b>	<b>3181</b>	<b>413 357 011 426</b>	<b>100,0</b>
<b>Données Hors SIGMAP 2012</b>			
TYPE	NOMBRE	MOTANT	%
FOURNITURES	4	262 882 160	10,6
LETTRE DE COMMANDE VALANT MARCHÉ	0	0	0,0
<b>TOTAL FOURNITURE</b>	<b>4</b>	<b>262 882 160</b>	<b>10,6</b>
PRESTATIONS	53	1 942 859 851	78,0
TRAVAUX	3	284 335 534	11,4
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>2 490 077 545</b>	<b>100,0</b>

Source : DMP/SEE

## 2.5- COMMANDE DE CARBURANT

Au cours de l'exercice budgétaire 2012, le Service Carburant a exécuté sa mission de centralisation des commandes d'achat de carburant pour les véhicules administratifs et s'est mis à la disposition des usagers en faisant face à la pression due au retard d'approvisionnement et à l'utilisation des cartes carburant.



La mise à jour du Système de Gestion du Service Carburant DMP (SGSC-DMP), le passage des bons de carburant aux cartes de carburant a conduit la DMP à mettre à jour l'appliquatif informatique de Gestion des commandes et à l'adapter au changement de support de consommation.

Aussi, ce système a-t-il été modifié et mis à jour en tenant compte de l'utilisation des cartes magnétiques de carburant. Il en a été de même pour l'ensemble des outils de gestion quotidienne qui ont fait l'objet de réflexion et ont été adaptés au nouveau contexte. Cette application étant ouverte aux changements éventuels, la mise à jour du système se poursuit pour prendre en compte la gestion 2013.

**Le suivi des paiements et la gestion des commandes antérieures**, l'Etat a payé l'ensemble des commandes de l'exercice 2009. En effet, toutes les quatre commandes passées pour l'exercice budgétaire 2009 ont été apurées en 2012. Ainsi, au titre de ces arriérés, l'Etat reste devoir aux compagnies pétrolières, deux milliards quatre cent trente millions sept cent soixante neuf mille cinq cent vingt neuf (**2 430 769 529**) Francs CFA correspondant aux commandes indiquée :

**Tableaux n°6** : Montant des arriérés de carburant au 31 décembre 2012

N°	COMMANDE	MONTANT
1	1 <sup>er</sup> semestre 2010	635 850 000
2	2 <sup>eme</sup> semestre 2010	588 600 000
3	Annuelle 2011	390 395 000
4	Annuelle 2012	815 924 529
<b>TOTAL</b>		<b>2 430 769 529</b>

Source : DMP/SC

**La gestion des commandes antérieures**, le Service Carburant reçoit quotidiennement en moyenne une vingtaine de personnes à ses guichets de distribution et de facturation pour diverses préoccupations qui trouvent solution. En outre, il y a la gestion permanente des coffres dont le suivi est fait par le remplissage par chaque guichet de fiches qui sont déposées au Chef de Service qui contrôle la régularité des sorties et entrées desdits coffres. Par ailleurs, l'un des enjeux du Service Carburant DMP est d'arriver à l'approvisionnement direct des cartes carburant. Cependant, cela ne pourra se faire que si chaque service bénéficiaire met à la disposition dudit service les numéros de carte encore en leur possession ou en circulation en précisant les utilisateurs.

**Le suivi de la collaboration avec TOTAL-CI**, cette société est la seule compagnie qui accueille les bénéficiaires des cartes carburant DMP, cela grâce à son réseau de distribution. Le partenariat entre l'Etat et la société TOTAL-CI est maintenu par le contact permanent entretenu par le Service Carburant.

Comme perspectives, le Service Carburant DMP entend pour l'exercice budgétaire 2013:

- améliorer le Système de Gestion du Service Carburant;
- apurer les paiements de toutes les factures ;
- arriver à un rechargement direct pour tous les services bénéficiaires afin d'éviter la production de cartes et réduire ainsi les coûts des commandes de cartes ;
- mener la réflexion pour la création d'une carte carburant DMP afin de diversifier les fournisseurs.

### III- ACTIVITES DES SOUS DIRECTIONS

#### 3.1 – SOUS DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

##### ▪ *Au titre de l'administration du SIGMAP*

###### *Au niveau des acteurs*

Des responsables de points focaux désignés ou confirmés en début d'exercice budgétaire manquent de disponibilité dans leur majorité et leur mobilité gêne fortement la gestion autonome des opérations en temps réel, ce qui entraîne l'exécution partielle des crédits budgétaires pourtant sollicités et mis à la disposition des administrateurs de crédits. La désignation de ces acteurs ne respecte pas toujours le profil exigé (catégorie A) et les codes identifiants confidentiels à eux affectés, sont mis à la disposition de leurs collaborateurs, ce qui pose le problème de la sécurité et de la confidentialité des informations dans la base de données SIGMAP.

###### *Au niveau des ressources matérielles et réseau*

Le matériel informatique affecté aux acteurs connectés au réseau SIGMAP est obsolète, ce qui crée des pannes fréquentes et n'encourage pas l'utilisation du SIGMAP. Le réseau qui s'étend dans la zone d'Abidjan (tous ministères et mairies du District d'Abidjan) et dans les Directions régionales des marchés publics, n'est pas totalement fonctionnel. Son extension peine à se déployer faute de ressources.

L'absence de synergie entre les outils de gestion des finances publiques empêche la cohérence des informations dans les différentes bases de données, ce qui rend difficiles les opérations de fin d'exercice budgétaire de même que la clôture des marchés totalement achevés dans SIGMAP.

Il faut noter l'établissement en cours d'une liaison fonctionnelle entre l'outil régional des marchés publics, mis en œuvre par l'UEMOA, et SIGMAP. Les travaux de synchronisation de ces deux outils sont en cours par les Développeurs du SIGMAP.

###### *Au niveau de l'enregistrement des opérations de marchés*

La mise à disposition tardive des budgets des collectivités locales, des Etablissements Publics Nationaux et des Sociétés d'Etat empêche une planification régulière des opérations de marchés pour mesurer la performance du système des marchés publics. Des opérations inachevées sont abandonnées dans SIGMAP pour d'autres requêtes portant sur la même ligne budgétaire, les résultats d'un même appel d'offres sont enregistrés différemment, les codifications de valeur dans le système sont différemment interprétées malgré les séminaires de formations des acteurs, ce qui fausse les statistiques des marchés.

Comme perspectives,

- la désignation des points focaux doit se conformer au profil demandé pour permettre à chaque acteur d'être pleinement responsable de ses tâches dans le système;
- le parc matériel informatique est à renouveler entièrement et à être entretenu par un contrat de maintenance régulier;





- le réseau doit être revu et étendu aux projets cofinancés et aux sociétés d'Etat pour faciliter la mise en ligne des opérations. Les interfaces avec les autres outils de gestion des finances publiques (ASTER, SIGESCOD, etc.) doivent être établis dans un souci d'efficacité ;
- le réseau SIGMAP doit également s'étendre à la Banque de Données des Prix de Référence pour permettre la maîtrise des dépenses publiques;
- des travaux seront programmés sur toute l'année budgétaire 2013 en vue d'une autre version du SIGMAP, avec la participation de tous les acteurs, afin de prendre en compte leurs critiques et suggestions dans l'élaboration du cahier des charges. Cette version prendra en compte le volet régulation du système des marchés publics absent de la version actuelle.

▪ ***Au titre du Service Informatique et Réseaux***

Les activités d'exploitation, d'études et de développements (AEED) ont porté sur :

- l'assistance à l'utilisation des outils informatiques et à l'exploitation des applicatifs métiers (SIGMAP, Gestion du personnel) ;
- la poursuite de l'étude de projet de gestion du courrier.

Les activités systèmes et réseaux (ASR), ont porté sur :

- la maintenance de premier niveau des équipements informatiques et le déploiement des nouveaux postes de travail acquis ;
- la surveillance du réseau informatique et le suivi des interventions sur le câblage réseau ;
- la situation du réseau (réseau défaillant et nouveaux points réseau dans le cadre de l'extension du câblage à la DMP) ;
- la reprise du site internet ;
- l'acquisition d'une connexion internet.

Les perspectives sont axées sur l'élaboration de procédures de travail et le renforcement des capacités du personnel nécessaires à la redynamisation du service.

▪ ***Au titre du Service des Archives et de la Documentation***

Les activités réalisées ont porté sur :

- la numérisation de toutes les lettres de commande valant marchés de l'année budgétaire 2010. Cette opération, du fait des pannes des équipements techniques, est suspendue depuis le mois de septembre 2010 ;
- l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres pour l'acquisition de nouveaux équipements pour la numérisation des archives de la Direction des Marchés Publics, opération financée par le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) ;
- l'acquisition d'une broyeuse à papier de capacité moyenne ;
- la co-signature de l'arrêté interministériel N°484 MEF/DGBF/DMP/ du 09 novembre 2011 organisant les archives des marchés publics par le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur.
- la formation des auditeurs de l'Inspection Générale des Finances sur le thème : « les archives dans les missions de contrôle et d'audit. »
- l'acquisition de masques anti-poussière pour le personnel technique ;
- l'acquisition de boîtes d'archives pour le rangement des archives des marchés approuvés des années 2010, 2011 et 2012 ;
- la réparation des splits des deuxième et troisième sous-sol de la tour F de la Cité Financière.



Quelques objectifs ont été atteints :

- le renforcement du personnel technique par le recrutement d'un Assistant-Conservateur d'Archives et d'un Archiviste ;
- le traitement des archives des dépôts du 20<sup>ème</sup> étage et du 3<sup>ème</sup> sous-sol de la Tour F de la Cité Financière achevé ;
- le transfert des dossiers d'appels d'offres jugés précédemment stockés dans les bureaux des Chargés d'Études dans les deux salles ;
- le traitement de ces dossiers par type de marchés et par année et leur rangement dans les rayonnages. Un répertoire est en cours d'élaboration ;
- la numérisation des archives en cours de réalisation avec le logiciel DOCUSHARE est arrêtée du fait du dysfonctionnement des équipements techniques en panne.

Les activités relatives aux archives techniques et aux archives administratives en cours sont :

- la mise en œuvre de la destruction des offres des soumissionnaires non retenus aux appels d'offres qui ne sont plus d'utilité administrative conformément à l'arrêté ci-dessus. Pour l'application effective de ces mesures, une séance de travail avec la Direction des Archives Nationales de Côte d'Ivoire a été organisée ;
- le transfert des dossiers d'appels d'offres des années 2008-2009 des bureaux vers les dépôts des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> sous-sol ;
- le traitement physique des dossiers transférés ;
- l'ouverture des plis, l'analyse des offres et l'attribution des lots 1 et 2 de l'appel d'offres à deux opérateurs économiques ;
- deux requêtes adressées à la Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (SOGEPIC) pour l'acquisition d'un bâtiment administratif ou d'un terrain pour le Dépôt central des archives des marchés publics de la République de Côte d'Ivoire ;
- la typologie des documents produits ou reçus à la DMP en cours d'élaboration ;
- la préparation d'un support de formation à l'attention du personnel relatif à la gestion des archives en cours de préparation ;
- l'organisation des archives administratives en collaboration avec le Service Courrier pour recueillir les différents registres et chronogrammes, par année, pour les traiter, les classer, les conditionner en vue de leur numérisation.

▪ ***Au titre du Service Information et Edition***

Le service a publié pour l'année 2012, le nombre d'appels d'offres consigné dans le tableau suivant qui montre la prédominance des appels d'offres ouverts.

***Tableau n°7 : Nombre d'appels d'offres lancés en 2012***

<b>APPELS D'OFFRES OUVERTS</b>				<b>APPELS D'OFFRES RESTREINTS</b>		
<b><i>Travaux</i></b>	<b><i>Fournitures</i></b>	<b><i>Prestations</i></b>	<b><i>AMI</i></b>	<b><i>Travaux</i></b>	<b><i>Fournitures</i></b>	<b><i>Prestations</i></b>
706	486	159	69	19	142	45
<b>1420</b>				<b>206</b>		

Source : DMP/SEE

AMI= Avis à Manifestation d'Intérêt

### 3.2- SOUS DIRECTION DE LA FORMATION ET DE L'ASSISTANCE

En 2012, la Sous-direction a fait aussi bien des formations en interne destinées aux personnels de la Direction des Marchés Publics sans oublier les restitutions des séminaires de formation auxquels ont pris part des cadres de la DMP que des formations à l'endroit des partenaires. La formation à l'endroit des partenaires est résumée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°8 : Récapitulatif des formations en 2012**

ACTIVITES	PERIODE	THEME	PUBLIC CIBLE	NBRE DE PERSONNES FORMEES	FINANCEMENT
Séminaire de formation du Personnel de la Chambre des Comptes	du 25 au 27 avril 2012	Appropriation des procédures de passation des marchés publics par les personnels Magistrat et Vérificateur en vue d'une contribution à l'efficacité du contrôle	Magistrats et Vérificateurs	35	DGDI
Séminaire de formation du Personnel de l'Inspection Générale des Finances (IGF)	- du 09 au 11 mai 2012 (1 <sup>ère</sup> session) - du 29 au 31 mai 2012 (2 <sup>ème</sup> session)	Appropriation des procédures de passation des marchés publics par les personnels Magistrat et Vérificateur en vue d'une contribution à l'efficacité du contrôle	Inspecteurs et Agents vérificateurs	40	IGF
Séminaire de formation du Personnel de Côte d'Ivoire Tourisme	du 14 au 16 mai 2012	Procédures de passation, de contrôle et régulation des marchés publics	Personnel marchés	27	Côte d'Ivoire Tourisme
Séminaire de formation du Personnel du Programme National de Nutrition (PNN)	du 01 au 02 juin 2012	Procédures de passation et de contrôle des marchés publics	Personnel marchés du PNN	11	PNN
Formation des stagiaires de la Banque Mondiale, Spécialistes	du 04 au 07 juin 2012	Formation aux procédures de passation des marchés publics	Stagiaires de la Banque Mondiale, Spécialistes de passation	19	



ACTIVITES	PERIODE	THEME	PUBLIC CIBLE	NBRE DE PERSONNES FORMEES	FINANCEMENT
de passation des marchés publics			des marchés publics		
Formation des cadres de la Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées (DOCD)	du 11 au 13 juillet 2012	Formation aux procédures de passation et de régulation des marchés publics	Cadres de la DOCD	22	Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées (DOCD)
Formation du personnel marché de la Société Ivoirienne de Gestion du Patrimoine Ferroviaire	du 25 au 27 juillet 2012	Formation aux procédures de passation et de régulation des marchés publics	Personnel marchés de la Société Ivoirienne de Gestion du Patrimoine Ferroviaire	10	Société Ivoirienne de Gestion du Patrimoine Ferroviaire
Formation du personnel marché de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ)	du 08 au 09 août 2012	Formation aux procédures de passation des marchés publics	Personnel marchés de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ)	04	Institut National de Formation Judiciaire (INFJ)
Formation des Assistants SIGMAP	Du 21 au 23 août 2012	Formation aux procédures de passation des marchés publics	Assistants SIGMAP	26	



ACTIVITES	PERIODE	THEME	PUBLIC CIBLE	NBRE DE PERSONNES FORMEES	FINANCEMENT
ment des DAAF et Points focaux des Ministères	2012	passation et de régulation des marchés publics	des ministères		ministères
Séminaire de formation des PME/PMI membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Côte d'Ivoire	- le 29/11/12 - le 12/12/12 - le 18/12/12	- Généralités, enjeux et principes des marchés publics ; - Modes et procédures de passation des marchés publics ;  - Appropriation du DAO	PME/PMI membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Côte d'Ivoire	58	Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Côte d'Ivoire
Séminaire de formation des cadres de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)	Les 19 et 20 décembre 2012	- Contexte général, enjeux et principes des marchés publics ; - Modes et procédures de passation des marchés publics ; - préparation des consultations - Processus d'attribution des marchés publics ; - Exécution des marchés publics	Cadres de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)	10	Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
<b>TOTAL</b>				<b>392</b>	

Dans l'ensemble, malgré l'absence de moyens financiers, la Sous-direction a pu mettre en œuvre une bonne partie de son plan de formation grâce au concours des partenaires du système des marchés publics.

Les formations ont suscité beaucoup d'engouement, démontrant ainsi la nécessité pour la Direction des Marchés Publics d'accompagner les différents acteurs dans la mise en œuvre des procédures de la commande publique. Pour la première fois, des Directeurs de Cabinets, hautes personnalités de l'administration centrale, ont été sensibilisés sur le système des marchés publics.

En dépit des satisfactions relevées, la DMP n'a pu complètement dérouler son plan d'activités au cours de cette année. En effet, des acteurs des Etablissements Publics Nationaux n'ont pu bénéficier de formation. Les raisons se résument essentiellement dans le manque de moyens de la DMP. Ce qui ne lui permet pas de prendre l'initiative des formations et des publics cibles à former.

Pour l'année 2013, les perspectives sont essentiellement centrées sur la poursuite de la formation des acteurs des marchés publics et le renforcement des capacités du personnel de la Direction des Marchés Publics. Pour cela, les formations devront débuter dès la mise en place du budget pour accompagner l'année budgétaire. De même, des sessions de formation sont prévues à l'intention des acteurs du système en collaboration avec l'Institut des Finances. Il est également prévu la mise en



œuvre effective d'une plate forme de collaboration avec la Banque Africaine de Développement (BAD) pour toucher un plus large public. Cependant, les activités prévues ne pourront se réaliser que si le financement est disponible.

L'accent sera également mis sur la mise en œuvre d'un mécanisme d'évaluation des acteurs formés, afin de mesurer l'impact des formations sur le système des marchés publics.

### 3.3- SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES ETUDES

#### ▪ *Au titre du Service de la Règlementation*

Le Service de la Règlementation est chargé de :

- la gestion des opérations juridiques ;
- la gestion des réclamations et de donner des avis juridiques.

#### AU NIVEAU DE LA GESTION DES OPERATIONS JURIDIQUES

Dans le cadre de l'exercice 2012, trois arrêtés ont été signés par le Ministre de l'Economie et des Finances et quatre projets d'arrêtés ont été élaborés.

Le tableau ci-après présente la liste des textes d'application du Code des marchés et des dossiers :

**Tableau n°9 :** *Tableau récapitulatif des textes d'application du code des marchés publics*

NATURE DU TEXTE	LIBELLE	OBSERVATIONS
1. Arrêté	n° 011/MEF/DGBF/DMP du 16 janvier 2012 fixant les modes et conditions de constitution et de restitution des cautionnements dans les marchés publics	signé
2. Arrêté	n°010/MEF/DGBF/DMP du 16 janvier 2012 portant délais pendant lesquels les candidats aux marchés publics restent engagés	signé
3. Arrêté	n° 009/MEF/DGBF/DMP du 16 janvier 2012 Portant régime juridique des conventions entre personnes morales de droit public	signé
4. Projet d'arrêté	portant composition et fonctionnement des Cellules de passation des marchés publics	élaboré
5. Projet d'arrêté interministériel	n ° MEF/DGBF/DMP du portant conditions de passation des marchés des ambassades et postes diplomatiques	élaboré
6. Projet d'arrêté	n ° MEF/DGBF/DMP du portant nomination des membres de la Commission Administrative de Conciliation	élaboré
7. Projet d'arrêté	n° MEF/DGBF/DMP fixation des indemnités des membres et agents de la Commission Administrative de Conciliation	élaboré

Source : DMP/SRA

Par ailleurs, certains dossiers sont en cours de traitement. Ce sont les dossiers relatifs :

#### - *Manuels de procédures*

Le manuel de procédure est un outil de gestion des marchés publics. Il décrit les différentes procédures de passation des marchés publics et les missions des différents acteurs du système de passation des marchés publics.



Il est composé de dix (10) fascicules.

L'élaboration du manuel est achevée après l'examen et la prise en compte des observations faites par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Les fichiers des dix fascicules ont été transmis à l'éditeur pour l'impression.

- *Dossiers types d'appel d'offres*

Les dossiers types d'appel d'offres sont des outils de gestion qui seront mis à la disposition des autorités contractantes pour la passation des marchés publics. Ces dossiers sont au nombre de trois (03) :

- Dossiers types d'appel d'offres de travaux ;
- Dossiers types d'appel d'offres de Fournitures et de Services connexes ;
- Dossiers types d'appel d'offres de Prestations intellectuelles.

L'élaboration de ces documents est finalisée. Ils sont transmis au Cabinet du Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances pour enrôlement et adoption en Conseil des Ministres.

#### AU NIVEAU DE LA GESTION DES RECLAMATIONS

Dans le cadre du traitement des questions contentieuses, trois réclamations ont été reçues, auxquelles des réponses ont été apportées. Le résumé de ces réclamations est transcrit dans le tableau ci-après :

**Tableau n°10** : Point des réclamations en 2012

	<b>PARTIES</b>	<b>OBJET DE LA PLAINTE</b>	<b>ACTION DE LA DMP</b>
<b>1</b>	<b>Dénonciation anonyme contre le CPNTIC</b>	Demande de réalisation d'une mission d'audit au CPNTIC	Réponse publiée sur le site web de la DMP demandant au plaignant de saisir l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics en ce qui concerne la réalisation de l'audit
<b>2</b>	<b>ANEHCI/CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE</b>	Demande d'annulation de l'appel d'offres n° P91/2011 relatif à la gestion de main d'œuvre du CNTS au motif que la société ANEHCI, titulaire de ce marché devrait voir son contrat renouvelé par tacite reconduction en raison de l'utilisation d'un personnel déflaté.	Une correspondance relative à la réponse de la DMP a été transmise à la société ANEHCI. Il importe de savoir que cette structure n'a pas dénoncé l'appel d'offres et a participé à l'opération mais son offre n'a pas été retenue au regard des critères du dossier d'appel d'offres.
<b>3</b>		les prestataires exécutant les	Les responsables de la DGI





	<p><b>GOSSANCHIM ET CHALLENGES/ LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS</b></p>	<p>marchés relatifs à l'entretien des locaux sur les sites de la Direction Générale des Impôts ont saisi la Direction des Marchés Publics pour dénoncer les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exécution de cette prestation. En effet, ils expliquent qu'ils sont titulaires de marchés desdites prestations alors que leurs agents sont sommés par ceux d'une autre entreprise de quitter les sites de travail. Cependant aucun appel d'offres n'a été lancé pour le renouvellement de ces marchés.</p>	<p>ont été invités à participer à une réunion qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> février 2012 dans les locaux de la Direction des Marchés Publics. Au cours de cette rencontre, les responsables de la DGI ont indiqué que le contrat des prestataires titulaires de marchés n'étaient pas résiliés et qu'après leur retour à la DGI, ils les inviteraient à une réunion pour aplanir difficultés. Par ailleurs, il a été demandé aux responsables de la DGI de procéder au renouvellement des marchés existants dont le terme est arrivé à expiration le 31 décembre 2011.</p>
--	--	--	--

Source : DMP/SRA

### AU NIVEAU DES AVIS JURIDIQUES

Des avis et des conseils sont demandés par certaines structures à la Direction des Marchés Publics sur des points de la réglementation. Le résumé de ces requêtes est présenté dans le tableau ci-après :

**Tableau n°11** : Point des réclamations en 2012

N	STRUCTURES	NATURE DE LA DEMANDE	AVIS DE LA DMP
1	<p><b>DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES</b></p>	<p>la Direction Générale des Infrastructures Routières (DGIR) sollicite l'intégration de cette structure au sein de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) dans le cadre des appels d'offres lancés pour la gestion des routes en qualité de service utilisateur.</p>	<p>Un avis a été donné à cet effet. Il a été indiqué que DGIR ne peut être considérée comme service utilisateur dans le cadre de la gestion des routes. Cependant, elle peut être membre de la COJO en qualité de représentant du ministère exerçant la tutelle administrative sur l'autorité contractante comme le prévoit l'article 43.4 alinéa 6 du Code des marchés publics. Dans ce cas, le représentant de la DGIR doit être formellement désigné par le Ministre des Infrastructures Economiques et ne pourra être présent en même temps qu'un autre représentant ayant la même qualité car le Ministère des Infrastructures Economiques ne peut mandater qu'un seul représentant au sein de la COJO.</p>
2	<p><b>TRESORIER PRINCIPAL</b></p>	<p>Demande de conseil relativement au changement apporté à la dénomination sociale de l'entreprise Shell Côte d'Ivoire qui est déjà titulaire d'un marché public portant ses références antérieures. Ainsi, la dénomination « Shell Côte</p>	<p>Il a été apporté à titre de réponse que ce changement apporté seulement à la dénomination de la société ne nécessite pas la modification du marché. Il importe d'annexer à ce marché les documents attestant le changement</p>





		d'Ivoire » est devenue « VIVO ENERGY CÔTE D'IVOIRE » ou « VIVO ENERGY CI » sans modification du capital, de la forme de la société, de la localisation du siège social, du registre de commerce et du crédit mobilier et du compte contribuable.	opéré
3	<b>Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances</b>	Le représentant de la Banque Mondiale a fait remarquer que la résiliation des conventions de maîtrise d'ouvrage délégué ne pouvait pas être décidée par un Comité considéré comme étant tiers à la conclusion desdites conventions en raison de l'effet relatif des contrats.	Il a été apporté en réponse que l'effet relatif d'un contrat à l'égard des tiers connaît désormais des exceptions, qu'il s'agisse de contrats de droits communs ou administratifs. Il existe des cas où des personnes étrangères à des contrats sont autorisées par la loi ou par lesdits contrats à s'immiscer dans les relations conventionnelles. Par conséquent, un tiers peut être désigné pour intervenir dans le cadre de la résiliation d'un contrat auquel il n'est pas partie si une clause dudit contrat lui confère ce pouvoir.

Source : DMP/SRA

#### ▪ *Au titre du Service Etudes et Evaluation*

Le Service est intervenu dans la gestion des lignes budgétaires qui consiste à passer les critères à marchés sur les lignes mises à disposition par la Direction du Budget de l'Etat; à les faire valider et ensuite à les notifier aux différents administrateurs de crédits. En outre, il y a la réservation de crédit qui est faite à la demande des Autorités contractantes. Les données sont compilées dans les tableaux ci-dessous.

**Tableau n°12** : Point des lignes notifiées en 2012

Structures	Nombre de lignes notifiées
Administration centrale	1386
Sociétés d'Etat	510
Collectivités décentralisées	1263
Etablissements Publics Nationaux	517
<b>TOTAL</b>	<b>3676</b>

Source : DMP/SIGMAP

**Tableau n°13** : Point des réservations de crédits budgétaires en 2012

	Etat	Don	Emprunt	TOTAL
<b>Réservations</b>	169 217 166 233	13 202 573 315	47 814 192 044	<b>230 233 931 592</b>
<b>Réservations prises en charge</b>	81 487 945 923	0	29 252 124 908	<b>110 740 070 831</b>
<b>Réservations non prises en charge</b>	87 729 220 310	13 202 573 315	18 562 067 136	<b>119 493 860 761</b>

Source : DMP/SIGMAP



Au niveau du suivi des procédures, les procès verbaux ne sont plus déposés, le niveau de l'approbation est fortement en hausse par rapport à 2011. Quelques rares données hors SIGMAP sont aussi captées afin d'avoir une information plus fiable des marchés approuvés.

Comme perspectives, il y a la réalisation du glossaire des marchés publics à faire paraître sur le Site de la DMP et des études à réaliser. Pour ce faire un budget doit être mis en place pour la réalisation de suivi d'études viables en matière de commande publique.

▪ *Au titre de la Gestion des Régimes Particuliers*

Le bilan chiffré des demandes de résiliation pour l'année 2012 se présente comme suit :

**Tableau n°14** : *Point des résiliations en 2012*

<b>Demande de résiliation</b>	<b>Marchés résiliés</b>	<b>Renvoi pour informations complémentaires</b>	<b>Transmis à l'autorité</b>
	<b>31</b>		<b>contrac4.55617(a)-6.3339(i)031099234(e)-2.17(é(i)0.721099( ) de7(m)13.218u(r)-2.05734(a)-6.33p de7(m)13.218u(r)-2.05422(o)-6.3339i de( )250]TJ 11.52 TL T*[i l'autorité</b>
			<b>de7(m)11.44 11.52 TL T9 2-2.05734v11.52 28034(é)-2.057c22 1.52.33*[(d)1.4422(ep4(e)-2.05734(n)1.44u(1.52.339 2-2.05734</b>



---

## **IV- ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES**

### **4.1- APPROBATION DES MARCHES EN REGION**

Le montant total de marchés approuvés au niveau des Directions Régionales consignés dans le tableau ci-dessous s'élève à 31,0 milliards de F CFA en 2012 soit plus de deux (2) fois l'approbation

## V- MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS D'APPUI A L'EFFICACITE GLOBALE DES MARCHES PUBLICS

### 5.1- BANQUE DE DONNEES DES PRIX DE REFERENCE (BDPR)

La Banque de Données des Prix de Référence (BDPR) est une base de données des prix par domaine d'activités (fournitures-équipements, travaux et prestations de services), destinée à être un repère pour l'ensemble de l'Administration pour une bonne maîtrise de l'évolution des coûts et l'établissement d'un budget de charges prévisionnel planifié.

Le projet BDPR est composé de trois (3) modules :

- le module 1 : « Fournitures et équipements » ;
- le module 2 : « Travaux » ;
- le module 3 : « Prestations de service ».

Le **module 1** est relatif aux fournitures de bureau, consommables et matériels informatiques, fournitures médicales, automobiles, etc.

Le **module 2** se rapporte aux travaux routiers, de construction, d'aménagements hydro-agricoles, d'assainissement, d'électricité, etc.

Le **module 3** concerne les prestations intellectuelles, l'entretien des bureaux, entretien des espaces verts, lavage de linge, restauration, gardiennage, etc.

Le projet a effectivement commencé en 2002 avec l'approbation de la convention relative à l'exécution du module 1. Depuis le 15 novembre 2010, la BDPR est fonctionnelle avec 637 articles de fournitures et équipements. Il est accessible électroniquement à tous les acteurs publics des marchés publics sur le site internet de la Banque de Données des Prix de Référence « [www.bdpr.finances.gouv.ci](http://www.bdpr.finances.gouv.ci) ».

Etant donné que les données de la BDPR datent de 2008, il a été question de les actualiser. A cet



Une présentation de l'outil a été faite au DGBF le 17 avril 2012. Le lancement officiel n'est pas pu se faire.

**Comme difficultés, il y a :**

- absence de contrat de maintenance des équipements matériels ;
- absence d'antivirus pour la protection des trois (3) serveurs ;
- mode d'accès des acteurs aux données non encore défini ;
- lieu d'accueil du Serveur de backup non encore déterminé ;
- Service de BDPR à organiser.

## **5.2 – PROJET DE CATEGORISATION DES ENTREPRISES**

Arrêté en octobre 2006 pour des problèmes de financement, le Projet de Catégorisation des Entreprises a été repris en février 2012 avec une nouvelle orientation. En effet, financé par le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI), le Projet de Catégorisation des Entreprises a fait l'objet d'une consultation sur la base des termes de référence définis par la Direction des Marchés Publics (DMP). En lieu et place du Comité de Pilotage créé par arrêté interministériel, le travail a été confié au Consultant ECGTX/AIB.

Après la phase de l'état des lieux avec le recueil des données et surtout la mise à disposition de tous les documents validés par le Comité de Pilotage de la Catégorisation des Entreprises, le Consultant a fait des propositions de six (06) dossiers techniques qui ont fait l'objet de validation par la DMP.

Le rapport final de l'étude a été transmis à la DMP le 26 décembre 2012 par le DGDI par courrier n° 2582 MEF/DGDI/IDA N°H4010 du 21 décembre 2012 et comprend les documents suivants:

- dossier technique d'évaluation des entreprises du bâtiment ;
- dossier technique d'évaluation des entreprises des travaux publics ;
- dossier technique d'évaluation des bureaux d'étude ;
- dossier de cadre institutionnel ;
- dossier du plan de communication ;
- dossier de cahier de charges pour le développement du logiciel ;
- dossier de l'atelier formation ;
- dossier de candidature des entreprises du bâtiment ;
- dossier de candidature des entreprises des travaux publics ;
- dossier de candidature des bureaux d'études.

Comme perspectives, un certain nombre de diligences devront être effectuées avant la mise en œuvre effective de la catégorisation des entreprises.

## **5.3 – PROJET DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE SELON ISO 9001 : 2008**

Dans le cadre de la mise en œuvre de mécanismes pour soutenir la performance du système des marchés publics, la Direction des Marchés Publics (DMP) s'est engagée dans une démarche qualité qui aboutira à terme à sa certification selon la norme Iso 9001 version 2008.

L'objectif est d'apporter de façon satisfaisante des réponses aux exigences des autorités contractantes, des soumissionnaires et de l'ensemble des acteurs de la passation des marchés publics dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

Après l'élaboration de l'essentiel des documents du système par l'équipe **pilotes qualités** sous l'encadrement du consultant CODINORM et leur validation par un Comité restreint désigné à cet effet par le Directeur, il s'agit maintenant de procéder à la formation et sensibilisation des autres acteurs internes (la haute Direction, les assistants qualités et les agents d'appui) de la DMP, à la mise en œuvre du SMQ qui nécessite le déroulement du plan d'actions conçu à Grand Bassam, appuyé



d'un chronogramme et des délais. La mise en œuvre de ce plan d'actions conduisant à la Certification de la DMP à fin 2012.

Le projet de mise en place d'un SMQ-DMP est un facteur important du dispositif permettant d'atteindre une certaine performance du système des marchés publics.

La Direction envisage la certification selon le référentiel ISO 9001 en fin 2012 et l'ensemble du personnel a adhéré à la politique qualité validée qui présente la vision du DMP.

Dans l'ensemble le projet est à environ 70% de taux de réalisation.

## 5.4 – CONTROLE D'AUTHENTICITE DES PIECES PRODUITES

La Direction des Marchés Publics, dans le nouveau cadre institutionnel régissant les marchés publics, assure une fonction de contrôle. Ce contrôle visant à fiabiliser le système de passation des marchés publics en Côte d'Ivoire. Exercé par toutes les Sous Direction de la Direction des Marchés Publics, il est plus étendu à la Sous Direction des Procédures et Opérations dont un pan important est confié au Service du Contrôle et de la Régularité des Procédures avec pour missions :

- le contrôle a priori des dossiers d'appel d'offres dans le cas prévus par le Code des marchés publics ;
- la vérification de la régularité des opérations ayant conduit au jugement et à l'attribution provisoire des marchés, en vue de sa validation définitive, de la mission de contrôle a priori ;
- le contrôle a priori et a posteriori de la régularité des procédures de passation des marchés publics ;
- la conduite des opérations de contrôle de la régularité des attributions définitives dans le cadre du contrôle a posteriori.

Ces missions visent à lutter efficacement contre la fraude et la corruption dans le domaine des marchés publics et à garantir le respect des principes fondamentaux qui régissent les marchés publics et les conventions de délégation de services publics.

En 2012, le bilan des vérifications des pièces produites par les soumissionnaires est détaillé dans les tableaux ci-dessous :

**Tableau n°16** : Récapitulatif des vérifications des pièces produites par les autorités contractantes en 2012

	Structures publiques	Structures privées
Courriers adressés	517	75
Courriers réponses	180	58

Source : DRMP

**Tableau n°17** : Récapitulatif des vérifications des pièces produites par les entreprises en 2012

Entreprises vérifiées	Entreprises ayant fait du faux	Entreprises pour lesquelles il n'y a pas de réponse
422	74	128

Source : DRMP

Comme mentionné dans le tableau ci-dessus, 74 entreprises sur 422 soumissionnaires aux appels d'offres ont fait usage de faux (principalement sur les attestations de bonne exécution).

Pour obtenir ce qui précède, 517 structures publiques et 75 structures privées ont été sollicitées pour des authentications de documents. Un bon nombre de ces structures (180 du public et 58 du privé) ont fourni des réponses. Ce qui correspond à 40% des structures interrogées.



Aussi, conviendrait-il de mentionner que certaines pièces (attestations de bonne exécution, de régularité sociale et fiscale) sont inexploitable du fait de l'absence de références sur les courriers initiés et/ou sur les documents concernés.

En perspectives, s'inscrivant dans une politique de bonne gouvernance et de transparence, la Direction des Marchés Publics a décidé de publier les résultats de tous ses travaux sur son site internet et celui de l'Autorité Nationale de Régularisation des Marchés Publics (ANRMP). Dans cette optique, la base devra être beaucoup plus moderne et dynamique. Cela impliquerait l'utilisation d'outils professionnels plus adaptés.

Pour se faire, il est envisagé l'acquisition d'un serveur, de logiciel plus adapté et le recrutement d'informaticien pour un développement approprié de l'applicatif.

## **5.5 – DILIGENCES PEMFAR – DGDI – DOSSIERS PARTICULIERS**

Le point des activités en 2012 donne l'état d'évolution des opérations prises en compte dans la réforme du système de gestion des finances publiques (PEMFAR).

Il donne par la même occasion, la situation des activités de la réforme qui ont bénéficié d'un financement de la Banque Mondiale à travers le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI).

Tous les projets financés par le DGDI sont issus des activités de la matrice PEMFAR.

Sur huit (08) projets du DGDI, seulement trois (03), ci-dessous cités, ont été financés sur la phase complémentaire du DGDI et les cinq (05) autres sur la phase 1. Il s'agit de :

- appui à la Parution hebdomadaire du BOMP ;
- acquisition et équipement en matériels du SIGMAP ;
- numérisation des archives.

Au total, ce sont les quatre (04) activités suivantes qui ont connu un achèvement en 2012, et les autres sont encore en cours de finalisation. Ce sont :

- DAO types ;
- Charte d'Ethique et Code de Déontologie ;
- Révision des Manuels de procédures des marchés publics ;
- Appui à la Parution hebdomadaire du BOMP.

Pour ce qui concerne les activités PEMFAR non financées par le DGDI, une (01) seule activité a connu un achèvement. Il s'agit de l'étude portant sur le « cadre juridique favorisant l'accès des PME à la commande publique ».

Les autres activités sont encore en cours d'exécution.

## **5.6 – CONTRAT DE DESENETTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT (C2D)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres très Endettés, la France a initié avec certains pays en voie de développement un mécanisme permettant de rendre leur dette soutenable. Ledit mécanisme consiste à annuler toute la part de leur dette publique extérieure en refinançant par dons, les échéances dues par les pays bénéficiaires. Afin de pouvoir bénéficier de ces annulations, les pays éligibles au programme initié doivent intensifier leurs efforts de lutte contre la pauvreté et maintenir également le cadre macro-économique stable.

La Côte d'Ivoire inscrite à ce programme va atteindre le 26 juin 2012 le point d'achèvement de cette initiative, ce qui va engendrer le 29 juin de cette même année, l'annulation de plus 1,7 milliard



de dollars EU représentant 99,5 % de du stock de dette extérieure détenu par les créanciers du Club des Paris.

Plutôt qu'une annulation sèche, la France a mis en œuvre un mécanisme à travers le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), contrat pluriannuel qui consiste pour le pays débiteur de continuer de rembourser sa dette aux échéances prévues et une fois le remboursement constaté, la France lui reverse une subvention d'un montant équivalent pour financer des activités. Ce contrat est piloté par l'Agence Française de Développement en Côte d'Ivoire.

Au terme des négociations de ce contrat entre la France et la Côte d'Ivoire, il a été retenu le principe de deux phases pour sa mise en œuvre. La première : le (C2D 1) portera sur trois ans et demi (juillet 2012-décembre 2015) et la seconde phase (C2D 2) débutera en 2016 après une évaluation jugée satisfaisante de la première.

Le C2D 1 sera financé à hauteur 413 milliards de francs CFA sur trois ans repartis comme suit : 19 milliards 677 millions de CFA en 2012, 98 milliard 385 millions 2013, 147 milliards 577 millions 500 en 2014 et 147 milliards 577 millions 500 en 2015.

## **VI – CONTRAINTES ET DIFFICULTES**

- L'absence de contrat de maintenance et d'antivirus pour la protection des machines et serveurs ;
- L'insuffisant de moyens matériels et humains pour couvrir toutes les activités de marchés publics ;
- La difficulté d'entrer en possession des budgets des collectivités, des Etablissements Publics Nationaux et des Sociétés d'Etat demeure ;
- Le manque de moyen pour les directions régionales en termes de véhicule et de carburant pour couvrir leur zone de compétence ;
- La perturbation du réseau SIGMAP en Région ;
- Le manque de moyens financiers pour la formation des acteurs des marchés publics et pour le financement des projets de mise en œuvre de dispositifs d'appui à l'efficacité globale des marchés publics.

## **VII – PERSPECTIVES**

De façon générale, les perspectives pour l'année 2013 s'orientent vers la maîtrise des outils de gestion des marchés publics à travers la finalisation des projets en cours, la poursuite des formations à l'endroit des acteurs du système des marchés publics, la poursuite de prise de textes d'application du code des marchés publics et la recherche de financement.





## PLAN D'ACTION 2013 DE LA DIRECTION DES MARCHES PUBLICS (DMP)

Actions concrètes prévues	Objectifs opérationnels	Echéance	Indicateurs de suivi	Preuves de réalisation
<b><u>Politique d'actions 1:</u> <i>Poursuivre la mise en œuvre de la réforme des marchés publics</i></b>				
1.1 Poursuivre la prise des textes d'application du code	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en application les textes signés</li> </ul>	Fin 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les textes d'application</li> </ul>	Les textes d'application
1.2 Adopter les dossiers d'appels d'offres types (DAO-types)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en application les nouveaux DAO</li> </ul>	Fin mars 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décret portant DAO</li> </ul>	DAO en vigueur
1.3 Former les acteurs du système	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maitriser les nouvelles procédures</li> </ul>	Toute l'année 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compte rendu des réunions préparatoires, les termes de référence</li> </ul>	Rapport de formation
<b><u>Politique d'actions 2:</u> <i>Améliorer le SIGMAP et poursuivre sa mise en œuvre</i></b>				
2.1 Formaliser l'obligation de recourir au SIGMAP par un texte réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger et signer le texte réglementaire</li> </ul>	Fin 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de texte</li> </ul>	Acte réglementaire signé
2.2 Opérationnaliser les cellules de passation des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rechercher l'efficacité en passation de marchés publics</li> </ul>	Fin Décembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet d'arrêté</li> </ul>	Arrêté



Actions concrètes prévues	Objectifs opérationnels	Echéance	Indicateurs de suivi	Preuves de réalisation
<b>Politique d'actions 3</b> <i>Mettre en œuvre les dispositifs d'appui à l'efficacité globale des marchés publics</i>				
3.1 Exploiter le 1 <sup>er</sup> module des prix de référence (fournitures) et poursuivre l'étude pour les modules 2(travaux) et 3 (prestation de service)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire les coûts des achats publics à travers un renforcement du contrôle des prix</li></ul>	Toute l'année 2013	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lancement et exploitation du 1<sup>er</sup> module</li></ul>	Site web du projet : Base de données des prix de référence <a href="http://www.bdpr.finances.ci">www.bdpr.finances.ci</a>
3.2 Poursuivre la catégorisation des entreprises du bâtiment et travaux publics	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rechercher l'efficacité des marchés publics de travaux</li></ul>	Décembre 2013	<ul style="list-style-type: none"><li>• Commission Technique</li><li>• Tableau des catégories validées</li></ul>	Catalogue de classification des entreprises